Conseil du 20^{ème} arrondissement du 9 novembre 2022

Vœu de l'Exécutif relatif à l'hébergement des familles

Considérant la situation parisienne très tendue en matière d'hébergement avec plus de 900 personnes en famille en demande non pourvue chaque jour au 115-SIAO;

Considérant la compétence de l'État en matière d'hébergement d'urgence des personnes isolées et des familles en vertu du Code de l'action sociale et des familles ;

Considérant la mobilisation de la Ville de Paris en faveur de l'hébergement avec actuellement 43 centres ouverts dans le patrimoine immobilier de la ville, soit environ 4000 places ;

Considérant le vœu adopté par le Conseil d'arrondissement demandant au gouvernement de suspendre les fermetures de places d'hébergement inscrites au PLF 2023 et la mobilisation de nombreuses collectivités locales dans ce sens ;

Considérant l'annonce gouvernementale, suite à la mobilisation des associations de lutte contre l'exclusion et de nombreuses collectivités locales de suspendre les 7000 fermetures de places qui étaient prévues pour 2022 ;

Considérant les déclarations du Ministre du logement auprès des associations le 19 octobre dernier s'engageant « à faire en sorte qu'il n'y ai pas un enfant à la rue cet hiver » ;

Considérant que plusieurs situations de familles avec enfants scolarisés dans le 20^{ème} sans hébergement stable ont été signalées par la communauté scolaire et que ces familles font l'objet d'un suivi attentif par les services sociaux de la ville et la Mission urgence sociale (MUS)en lien étroit avec la Mairie du 20^{ème} arrondissement ;

Considérant que les mairies d'arrondissement n'ont ni la compétence légale ni les moyens d'assurer l'hébergement des familles sans domicile fixe ;

Considérant que l'État ne peut se défausser sur les collectivités locales et doit assumer ses compétences légales en matière d'hébergement et d'accueil inconditionnel;

Sur proposition de l'Exécutif, le Conseil d'arrondissement émet le vœu :

- Que l'État mette en œuvre rapidement les engagements du Ministre en orientant les familles sans domicile fixe vers des hébergements, avec un accompagnement social, en créant les places nécessaires à l'échelle de l'Ile de France. Le 20ème arrondissement est évidemment favorable à accueillir sur son territoire de nouvelles structures d'accueil;
- Qu'un travail soit engagé entre les services de la ville, la MUS et le SIAO 75 permettant de prioriser l'hébergement des familles sans solution dont les enfants sont scolarisés dans l'arrondissement ;
- Que les contingents de l'État et de la ville soient mobilisés pour le relogement de ces familles lorsqu'elles sont éligibles au logement social.